



HAL
open science

Quand Lichas plantait sa tente à Abbad. Un dossier de distribution d'eau sur la route d'Edfou à Bérénice (c. 240-210 a)

Hélène Cuvigny

► **To cite this version:**

Hélène Cuvigny. Quand Lichas plantait sa tente à Abbad. Un dossier de distribution d'eau sur la route d'Edfou à Bérénice (c. 240-210 a). *Chronique d'Égypte; bulletin periodique de la Fondation égyptologique reine Elisabeth*, 2017, 92 (183), pp.111-128. 10.1484/J.CDE.5.114284 . halshs-02976805

HAL Id: halshs-02976805

<https://shs.hal.science/halshs-02976805>

Submitted on 26 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Quand Lichas plantait sa tente à Abbad

Un dossier de distribution d'eau sur la route d'Edfou à Bérénice (c. 240-210^a)

Le 3 février 2016, comme nous revenions dans la vallée après la fermeture du chantier de Bi'r Samût, J.-P. Brun nous signala le fortin d'Abbad, implanté à faible distance de l'asphalte. Comme aucun d'entre nous ne l'avait jamais visité, nous nous arrê tâmes, pour constater que le dépotoir avait été labouré et éparpillé par un engin de type *loader* de façon à optimiser l'emploi des détecteurs de métaux, selon la technique mise au point depuis la « révolution » par les pil- leurs d'antiquités qui déferlent désormais sur la région. Le fortin lui-même, très enterré, semblait encore en bon état. C'est ce qui décida B. Redon, directrice de la Mission archéologique française du désert Oriental, à entreprendre l'année suivante une fouille de sauvetage.

Abbad, premier fortin de la route ptolémaïque de Bérénice quand on part d'Edfou, est situé à 21,5 km du Nil et à 27 d'Al-Kanâyis. Curieusement, il n'est pas mentionné dans les *entolai* trouvées à Bi'r Samût, ordres de ravitaillement que les voyageurs présentaient aux haltes dont les noms étaient énumérés dans l'ordre de leur succession chôrographique. Les *entolai* de Bi'r Samût (qui ne sont que des copies des bons dont les voyageurs devaient conserver les originaux au moins jusqu'à la dernière étape) sont toutes rédigées pour des déplacements en direction du Nil. Or la dernière halte qu'elles mentionnent s'appelle le *Paneion*, qu'il est difficile de ne pas identifier avec le *Paneion* d'Al-Kanâyis devant lequel s'élève un fortin ptolémaïque. Il restait pourtant une étape avant Edfou : Abbad. Nous ne comprenons toujours pas pourquoi la liste des étapes détaillées dans les *entolai* ne l'inclut pas, alors que la campagne de janvier 2017 a montré qu'Abbad était contemporain de Bi'r Samût et que, comme ce dernier fortin, il a visible- ment été abandonné lors de la sécession de la Thébaïde en 206^a.

Si la destruction du dépotoir d'Abbad nous a probablement privés de la majeure partie des ostraca, treize bons pour recevoir de l'eau ont été recueillis dans plusieurs pièces situées le long de la courtine arrière du fortin (dite « aile est »), avec une concentration dans la pièce 15 (US 1504) ⁽¹⁾. Les fouilleurs ont

(1) La fouille d'Abbad, effectuée dans le cadre de la Mission archéologique française du désert Oriental que financent le MAE et l'IFAO, a eu lieu en janvier 2017. Elle était dirigée par Bérangère *Chronique d'Égypte* XCII (2017), fasc. 183 – doi: 10.1484/J.CDE.5.114284

constaté qu'il ne s'agissait pas de couches d'abandon, car des collages de céramique ont été faits entre strates hautes et basses des pièces 14 et 15. B. Redon précise ⁽²⁾ : « l'US 10.03 [d'où provient 4], quant à elle, est une US de réoccupation tardive de la pièce 10 (la pièce servait probablement d'étable durant cette phase), très haute dans la stratigraphie. Il semble donc assez clair que les ostraca n'étaient pas dans leur position originelle (dépôt d'archive) dans ces trois pièces, ni même dans une couche de dépotoir, correspondant à une phase de nettoyage des pièces intérieures du fort. Le fait qu'ils soient surtout mis au jour dans l'aile est, et en particulier dans les pièces 14 et 15 indique toutefois que le lot ne devait pas se trouver loin à l'origine, et que les ostraca ont été remués, comme le reste du matériel, lorsque l'aile est était occupée comme étable ».

Les bénéficiaires des bons sont tantôt des groupes de personnes, tantôt des individus, qui ont un statut supérieur aux membres composant les groupes puisque, dans un cas, la ration est d'une amphore (*keramion*) par personne, dans l'autre d'une amphore pour dix hommes. Les groupes sont le plus souvent définis par un technonyme : 120 *machimoi pentarouroi*, 80 chasseurs, 160 *misthophoroi*, des guides, les âniers d'un char. Souvent est indiqué le nom de la personne qui réceptionne les amphores pour le groupe ; les formules sont alors variables, bien que tous les bons semblent écrits par la même main expérimentée (leur brièveté n'autorise pas une analyse comparative très poussée de leur paléographie) : τινὶ εἷς τινας : **1, 3[?]** ; διὰ τινοῦ εἷς τινας : **2** ; τισὶ διὰ τινοῦ : **4, 5[?], 8**

Un seul de ces bons n'indique pas de personne(s) comme bénéficiaire(s) : il commande deux amphores « pour la tente de Lichas ». Lichas est un nom familier aux spécialistes de la mer Rouge à l'époque lagide. Il figure à deux reprises chez Strabon, dans une description de la côte africaine du golfe Arabique empruntée à Artémidore : il est éponyme d'une zone de chasse aux éléphants à la latitude du Bâb al-Mandab ⁽³⁾.

La relative paucité du nom Lichas ⁽⁴⁾ en Égypte et la présence de chasseurs dans le dossier rendent pratiquement inévitable l'identification de notre Lichas avec le célèbre stratège ⁽⁵⁾ préposé à la capture des pachydermes. La base

Redon assistée de Thomas Faucher. Je les remercie de m'avoir autorisée à publier ce dossier. Les photos ont été prises par Adam Bülow-Jacobsen.

(2) Courriel du 13 février 2017.

(3) STR. 16.4.14-15, cf. J. DESANGES, *Recherches sur l'activité des Méditerranéens aux confins de l'Afrique* (Rome, 1978), p. 294.

(4) « Nom mythique porté par des Spartiates, et ailleurs (souvent gén. -α, en ion.-att. -ου) », MASSON, *OGS*, I, p. 326, n. 43. Λίχου seulement chez THUCYDIDE 5.22.2, dans deux papyrus de la fin du II^e et en *P.Oxy.* XVIII 2197 (VI^e, nom d'une *mechanè*). Au III^e en Égypte, trois ou quatre personnes portent ce nom, et quatre au II^e.

(5) DITTENBERGER, *OGIS* 82, 3 n. approuve les vues de P. MEYER, *Das Heerwesen der Ptolemäer und Römer in Ägypten* (Leipzig, 1900), p. 17, selon qui ces stratèges sont des gouverneurs civils et militaires des territoires de chasse.

Trismegistos répertorie vingt-et-une attestations (y compris démotiques) de cet anthroponyme. À l'exception d'un *Lyqs* d'époque romaine (TM 111046), elles datent toutes du III^e et du II^e. L'identification du dédicant de l'inscription *OGIS* 82 (= *I.Pan* 77) trouvée à Edfou avec le Lichas strabonien fait peu de doute. Au premier rang des bénéficiaires de la dédicace de Lichas figurent Ptolémée et Arsinoè, « dieux Philopatores », mais non leur fils le futur Ptolémée V, né en 210^a, qui aurait dû autrement être mentionné avec ses parents⁽⁶⁾ ; la pierre s'inscrit donc entre le mariage des souverains, célébré vers 220^a, et 210^a (7). L'occasion de la dédicace est mentionnée : Lichas est envoyé comme stratège à la chasse aux éléphants, ce pour la deuxième fois. A. Bernand (*I.Pan* 77, 7 n.) ressuscite une vieille hypothèse de Mahaffy fondée sur une erreur de transcription et considère, contre l'avis général, que τὸ δεύτερον se rapporte non pas à στρατηγὸς ἀποσταλείς, mais à la dédicace : dans son exultation, Lichas aurait fait non pas une, mais deux dédicaces⁽⁸⁾. Cette interprétation affaiblit inutilement le sens : l'argument de Bernand est que τὸ δεύτερον, s'il se référait à une seconde stratégie, aurait dû être placé avant le participe et non pas rejeté à la fin du texte. Je pense au contraire que ce rejet est expressif, de même que les espaces qui mettent τὸ δεύτερον visuellement en vedette.

Le dédicant d'Edfou (*PP* II 4422) est peut-être le même personnage que l'officier « éponyme » mentionné entre 238^a et 234^a dans trois papyrus du Fayoum (*PP* II 1938), dans lesquels un *dekanikos*, un ilarque et un pentacosiarque sont dits τῶν Λίχα. Cette identification (qui suppose un écart minimal de vingt-et-un ans entre les deux moments de la carrière de Lichas) est proposée avec un point d'interrogation dans la *Prosopographia Ptolemaica*, mise en doute par P.M. Fraser⁽⁹⁾, mais admise par Chr. Fischer-Bovet et W. Clarysse⁽¹⁰⁾.

Quoi qu'il en soit de l'identification de l'officier éponyme des années 230^a avec le stratège missionné pour la capture d'éléphants, il est hautement probable

(6) Ainsi par exemple en *OGIS* 86 (= *I.Pan* 85), autre dédicace faite un peu plus tard par un autre officier missionné avec le stratège Charimortos pour la chasse aux éléphants (Charimortos fait partie des chasseurs d'éléphants cités par Artémidore *ap. STR.* 16.4.15).

(7) C'est à tort qu'A. BERNAND, *I.Pan*, p. 194, à la suite de K. HERBERT, *Greek and Latin Inscriptions in the Brooklyn Museum* (New York, 1972), p. 19, réduit la fourchette chronologique en plaçant le mariage des souverains après Raphia (je remercie D. J. Thompson d'avoir attiré mon attention sur cette bévue). L'épiclese « Dieux Philopatores » ne permet pas non plus davantage de précision : si elle ne survient dans les papyrus qu'à partir de 216, c'est parce qu'à cette date Ptolémée IV a intégré au culte d'Alexandre celui des Dieux Philopatores, le faisant apparaître dans les datations par les prêtres éponymes. Mais ce culte est attesté par les textes en égyptien depuis le début du règne ; cf. W. HUSS, *Die Verwaltung des ptolemäischen Reichs* (München, 2001), p. 452 ; *EAW*, « Ptolemy IV ».

(8) De fait, il en a bien fait deux : l'autre, mutilée, est *I.Pan* 84, mais qui se termine aussi par τὸ δεύτερον.

(9) P.M. FRASER, *Ptolemaic Alexandria*, II (Oxford, 1972), p. 308, n. 370.

(10) Chr. FISCHER-BOVET & W. CLARYSSE, « A Military Reform Before the Battle of Raphia? », *APF* 58 (2012), pp. 26-35, part. p. 30, n. 23.

que le titulaire de la tente dans l'ostracon est le même homme que le dédicant d'*OGIS* 82. Nous n'avons pas moyen de savoir si l'ostracon date de la première ou de la seconde expédition de Lichas vers le Bâb-al Mandab, la première pouvant avoir eu lieu sous Ptolémée III (246-222^a). Nous ne savons pas non plus si Lichas était alors en partance ou de retour. Les nombres ronds de chasseurs, de mercenaires et de *machimoi* font plutôt penser à un départ, à moins qu'ils n'aient été arrondis pour faciliter le calcul des rations d'eau. Il est en effet très tentant de penser que les treize tessons datent de la même occasion et témoignent tous du passage du corps expéditionnaire mené par Lichas.

Admettons cette hypothèse ; étant donné la déperdition documentaire, qui commence dès l'antiquité, il est probable que ces treize ostraca ne sont qu'une petite partie de l'ensemble du dossier. Dans l'état de celui-ci, ils témoignent d'un effectif déjà considérable d'environ 500 hommes et montrent qu'une expédition de chasse aux éléphants ne comprenait pas seulement des *kynègoi*, qui maîtrisaient la technique de la capture des éléphants vivants ⁽¹¹⁾, mais aussi des *misthophoroi* et des *machimoi*.

Aux 80 chasseurs de **2**, il faut peut-être ajouter un autre groupe de chasseurs dont le nombre n'a pu être lu avec certitude (**3**). On comparera cet effectif à celui dont fait état la lettre *WChr.* 451 (223^a) ⁽¹²⁾, ordre du thébarque Mnèsarchos de verser au *grammateus* d'une unité de chasseurs la solde de trois mois pour 231 hommes détachés sous les ordres de Peitholaos : ἐπεστάλακαμεν Πανίσκωι διαγράψαι ἀπὸ τῆς ἐν Ἀρσινόῃι τραπέζης Δημητρ[ί]ωι γραμματεῖ τῶν δ[ι]τ' Ἀνδρονίκου κυνηγῶν ὥστε τοῖς ἀναζευγνύουσι μετὰ Πειθολάου ἀνδράσι σλα, « j'ai ordonné à Paniskos de payer à Dèmètrios, secrétaire des chasseurs enrôlés par Andronikos, via la banque d'Arsinoè, pour les 231 hommes en partance avec Peitholaos, etc. ».

Quant aux rations d'eau, elles sont moins finement calculées qu'en *O.Sam.* inv. 363, compte de distribution d'eau à des hommes et à des animaux de passage trouvé à Bi'r Samût et qui a des chances d'être à peu près contemporain du présent dossier : cet ostracon mentionne en effet une petite troupe sous les ordres d'un certain Psittakès – à moins qu'il ne s'agisse d'oiseleurs, *ψιττακεῖς (le bon **5** d'Abbad nous place devant le même dilemme). En *O.Sam.* inv. 363, l'eau est mesurée en métrètes et en *choeis* (probablement la mesure attique de 3,24 litres), les rations individuelles étant calculées en *choeis* (à raison de 12 *choeis* par

(11) Sur cette technique particulière, importée de l'Inde sous Philadelphie, cf. L. CASSON, « Ptolemy II and the Hunting of African Elephants », *TAPhA* 123 (1993), pp. 247-260. L'auteur brosse un vivant tableau des contraintes matérielles de la chasse aux éléphants. Capture des éléphants sauvages en Inde : STR. 15.1.41-42 (citant Megasthenès, ambassadeur de Seleukos I^{er} auprès du roi Chandragupta).

(12) Cf. W. CLARYSSE, « The Archive of the Praktor Milon », in K. VANDORPE & W. CLARYSSE (edd.), *Edfu, an Egyptian Provincial Capital in the Ptolemaic Period* (Brussel, 2003), p. 20.

métrète). Pour les hommes, il y a quatre niveaux de rations selon le statut : 4 *choeis* (personnes privilégiées), 3 (στρατιῶται) ⁽¹³⁾, 2 (artisans) et 1,5 (hommes « de Psittakès » / oiseleurs). Dans les bons d'Abbad, le *keramion* pourrait correspondre au métrète : à l'époque lagide, les deux termes sont parfois synonymes. Mis à part les chefs de troupes, les hommes de l'expédition de Lichas recevaient dès lors des rations plus réduites (à peine plus d'un *chous*) que dans le compte de Bi'r Samût. Ce peut être une question de saison ou bien de circonstances (on ne peut être aussi généreux de l'eau du puits lors d'un afflux aussi massif).

1

Inv. 78

9 × 5,5 cm

US 15.04

FIG. 1

Sur les *machimoi*, voir en dernier lieu Chr. FISCHER-BOVET, « Egyptian Warriors: The Machimoi of Herodotus and the Ptolemaic Army », *CQ* 63 (2013), pp. 209-236 ⁽¹⁴⁾. Cet article est important pour les nuances nombreuses qu'il apporte à la définition traditionnelle des *machimoi* comme soldats indigènes de l'armée lagide, héritiers d'une classe de « combattants » supposée par Hérodote et qu'il appelle précisément μάχιμοι (2.164 : Ἔστι δὲ Αἰγυπτίων ἑπτὰ γένεα, καὶ τούτων οἱ μὲν ἱρέες, οἱ δὲ μάχιμοι κεκλέαται, οἱ δὲ κτλ.). Chr. Fischer-Bovet souligne que la division hérodotéenne de la société égyptienne de la basse-époque en sept catégories socio-professionnelles étanches est une chimère et que, d'autre part, les historiens grecs n'utilisent jamais le terme μάχιμοι lorsqu'ils évoquent l'armée lagide. Le choix de ce terme technique par l'administration lagide pour désigner une certaine catégorie d'hommes en armes serait-il une réminiscence littéraire ?

Ce bon, au bénéfice d'une forte troupe de *machimoi* clérouques, date d'une époque à laquelle les *machimoi*, dont le statut a d'abord été ambigu ⁽¹⁵⁾, ont été intégrés à l'armée. Dans les plus anciennes occurrences du terme ⁽¹⁶⁾, ils sont

(13) Ce terme n'a pas nécessairement un sens général : il dénote peut-être une catégorie de soldats d'un statut supérieur à celui des *machimoi* (cf. *OGIS* I 102, dédicace datée de Ptolémée VI trouvée à Thèra, faite par un *grammateus* des *stratiôtai* et des *machimoi* stationnés en Crète, à Thèra et à Arsinoè du Péloponnèse).

(14) Les conclusions de Chr. Fischer-Bovet sont clairement résumées dans son article, « Les Égyptiens dans les forces armées de terre et de mer sous les trois premiers Lagides », *PapCongr.* XXVII, p. 1677.

(15) Mais Oates a tort de penser que les premiers *machimoi* n'étaient que des indigènes réquisitionnés pour effectuer des travaux d'intérêt public sans rapport avec des fonctions coercitives ; cf. Chr. FISCHER-BOVET, *Army and Society in Ptolemaic Egypt* (Cambridge, 2014), p. 163 et n. 19.

(16) Voir l'utile tableau des sources in FISCHER-BOVET, *CQ* 63 (2013), pp. 229-236.

souvent employés comme gardes, gardes du corps ou messagers armés (17). Ce n'est pas avant le règne de Ptolémée III que les *machimoi* reçoivent des *klèroi*, ce qui marque peut-être l'intégration à l'armée lagide de ce qui n'aurait d'abord été qu'une milice (18). Au III^a, les *klèroi* concédés à des *machimoi* sont toujours de 5 aroures. La plus ancienne attestation précisément datée de *machimoi pentarouroi* est *P.Grad.* 12 (*SB* III 6285), de 229/8^a, ce qui tombe dans les limites chronologiques de notre dossier. De 231^a ou de 206^a datent les deux occurrences du village d'Ibiôn des *Pentarouroi* dans l'Arsinoïte, toponyme qui suggère une promotion collective et soudaine (19). On trouvera par la suite des *klèroi* de *machimoi* plus étendus (7 et 10 aroures), mais les *machimoi* représenteront toujours la catégorie inférieure des clérouques : la clérouquisation des *machimoi* a permis de renforcer à moindre frais l'armée régulière.

Chr. Fischer-Bovet met en garde contre l'équation *machimos* = soldat indigène (« not all Egyptian soldiers were *machimoi*, for they also belonged to other categories of soldiers, such as the infantry on board warships (20) (...) nor were all *machimoi* Egyptian » (21). En effet, dès le III^a, même s'ils sont généralement égyptiens, quelques-uns d'entre eux portent des noms grecs (cf. *P.Petrie* III 100B, 13-25). Dans le cas présent, Teôs, qui, d'après sa copieuse ration, doit être le chef de la compagnie, est un Égyptien.

L'ostracon d'Abbad est la première source associant des *machimoi* à la chasse aux éléphants. Quant à leur fonction précise dans l'expédition de Lichas (question qui se pose aussi pour les 160 *misthophoroi*), elle demeure hypothétique. L'équipement spécifique des *machimoi* (s'il y en a eu un) n'est pas connu (22). Il est possible que *machimoi* et *misthophoroi* aient joué un rôle dans la protection de l'expédition, en mer et sur terre, les chasseurs d'éléphants n'étant pas nécessairement formés à combattre des pirates ou à tenir en respect des populations hostiles.

↗ Τέωι εἰς μα-
χίμους (πενταρούρους) ρκ
κερ(άμια) ιβ̄ και ἀν-
τῶι α, (γίνεται) ιγ.

(17) Cf. *P.Heid.* VI 365, 3-4 (2^e moitié du III^a) : δοῦναι [τ]ῶι μαχίμωι τῶι τὰ γράμματα [. On pense aux *μονομάχοι* du désert Oriental à l'époque romaine et aux *συμμάχοι* de l'époque byzantine.

(18) FISCHER-BOVET, *CQ* 63 (2013), p. 221 ; *Army and Society in Ptolemaic Egypt*, p. 163.

(19) *CPR* XVIII 3, 49 et 5, 97, cf. *ibid.*, pp. 103-104.

(20) D'où les conceptions de Lesquier, selon qui les *machimoi* fournissaient les effectifs des soldats embarqués (*Les Institutions militaires de l'Égypte sous les Lagides*, Paris 1911, p. 257).

(21) FISCHER-BOVET, *Army and Society in Ptolemaic Egypt*, 2014, p. 162.

(22) FISCHER-BOVET, *CQ* 63, 2013, p. 222.

« À Téods, pour 120 *machimoi* à 5 aroures, 12 amphores et, pour lui-même, 1, total : 13. »

- 2 (πενταρούρος). Le sigle est composé d'un ε à valeur numérale suivi d'un monogramme connu pour représenter l'aroure au III^e ; cf. A. BLANCHARD, *Sigles et abréviations dans les papyrus documentaires grecs* (Londres, 1974), p. 39.

2

Inv. 133

10,5 × 6,5 cm

US 14.09

FIG. 2

↗ διὰ Ἰσιδώρου
εἰς κυ(νηγούς) π κερ(άμια) η
καὶ ἐπὶ στάσεωγ α, (γίνεται) θ.

2 κ^v 3 /

« Par l'intermédiaire d'Isidôros, pour 80 chasseurs : 8 amphores, et, pour le responsable des cantonnements[?], 1, au total : 9. »

- 2 κυ(νηγούς). L'abréviation κ^v est connue pour κυβερνήτης (*Pap.Lugd.Bat.* XXI, p. 570), mais le nombre nous fait préférer la résolution choisie. La lettre *WChr.* 452 (224^a) est adressée à des chasseurs d'éléphants qui se retrouvent coincés en Afrique après le naufrage d'une éléphantège ; ils sont originaires du Fayoum et les treize dont les noms nous sont parvenus sont tous, à l'exception d'un Hierôn, des Égyptiens à anthroponymie vernaculaire.
- 3 ἐπὶ στάσεων. Je dois à W. Clarysse d'avoir reconnu dans cette expression une nouvelle occurrence d'un titre énigmatique, dont on avait jusque là quatre attestations en démotique et deux en grec. Un article défini aurait été bienvenu pour lever toute ambiguïté, mais on attend bien ici la mention d'un individu jouissant du privilège d'une amphore entière (cf. 1). En raison de mélectures du terme démotique, qu'il faut désormais lire *ἄψυσις*, Van't Dack l'avait identifié comme la transposition de ἔξω τάξεων : E. VAN'T DACK, « ἔξω τάξεων et σημεῖα dans des papyrus démotiques », *APF* 19 (1969), pp. 155-165. Cette équivalence a été définitivement repoussée par Zauzich, qui démontre que l'expression grecque rendue *ἄψυσις* en démotique est ἐπὶ στάσεων : K.-Th. ZAUZICH, « Gegen die Soldaten ἔξω τάξεων », *Enchoria* 32 (2010/1), pp. 139-141. Il s'agit selon Zauzich d'un titre militaire désignant un commandant de garnison (*Leiter der Standorte, Standortkommandant*) ; dans plusieurs documents, ce titre militaire aurait été emprunté pour se référer à des cadres dans des associations religieuses. Στάσις aura en effet difficilement dans l'expression son sens fréquent de « soulèvement » et correspond plutôt à *the place in which one stands* (LSJ, s.v.). C'est le cas dans *P.Lond.* III 1177, 133-135 (131/2^p), où στάσις est un « poste de travail », en l'occurrence une *sâqiya* ; cf. W. HABERMANN, *Zur Wasserversorgung einer Metropole im kaiserzeitlichen Ägypten. Neuedition von P. Lond. III 1177* (München, 2000), p. 180. On trouve le mot au pluriel pour désigner un lieu de nature inconnue dans le compte de briques *P.Petrie* III 46 (3), 1 : εἰς τὰς

στάσεις. Comment comprendre στάσεις dans le contexte d'une expédition de chasse ? Bivouac, cantonnement, campement ? L'ἐπι στάσεων serait-il le responsable des arrangements logistiques lors des haltes ? (23).

3

Inv. 102 8 × 4,5 cm US 10.03
FIG. 3

Très effacé.

↗ Ἄγρε . . . εἰς κτυ(νηγούς) .
κερ(άμια) .

- 1 Ἄγρεφ(ῶντι) ? Mais les anthroponymes ne sont pas abrégés dans ce dossier.
- 2 Peut-être κερ(άμια) γ. En ce cas, le chiffre à restituer à la ligne précédente, presque imperceptible, serait λ.

4

Inv. 1 10 × 7,5 cm US 10.03
FIG. 4

Le tesson est cassé en travers de la première ligne, mais le texte est probablement complet.

→ μισθοφόροις διὰ
Χρυσογόνου ρξ
κερ(άμια) ις.

« Pour les mercenaires, par l'intermédiaire de Chrysogonos, (au nombre de) 160 : 16 amphores. »

- 1 **μισθοφόροις**. Il est difficile de ne pas penser aux *misthophoroi* impliqués dans la navigation en mer Rouge du lacunaire *P.Grenf.* I 9, 2-3 (240^a) : [-- δὸς τοῖς] μισθοφόροις πλήρωμα[-- Ἐρ]υθρᾶι θαλάσσει τὴν γιν[ομένην ἀγοράν]. Les lignes 1-8 de ce document sont interprétées par Reekmans comme un « ordre de convertir en vin la solde des μισθοφόροι de certains bâtiments opérant en mer Rouge », ces μισθοφόροι étant selon lui les rameurs et des pousseurs à la perche mentionnés dans le papyrus : T. REEKMANS, « Notes sur quelques papyrus du 3^e siècle av. J.-C. », *Antidorum W. Peremans* (Louvain, 1968), pp. 229-230.
- 2 Le nom Χρυσόγονος n'est attesté en Égypte que dans *BGU IV 1164* (Alexandrie, 15-11^a).

(23) Voir l'annexe insérée à la fin de la présente contribution : « Les occurrences du titre ἐπι στάσεων / ἄρπυτση ».

5

Inv. 142

10,5 × 11 cm

US 14.04

FIG. 5

Le nombre d'amphores, dix, confirme que le *rhô* de la ligne 1 est un numéral, dont on attendrait qu'il se rapporte à un datif pluriel comme en 4 (μισθοφόροις) ou en 8 (τοῖς Πύρρου), même si dans ces deux cas le numéral est placé après le nom de l'intermédiaire et non directement après la désignation des bénéficiaires. Il y a donc cent hommes. Mais comment sont-ils désignés ? Devant le numéral, on lit ψιττακ, suivi d'un gribouillis, puis εἰ, à moins que le *iota* ne soit une marque d'abréviation. On pourrait lire à la rigueur ψιττακοῖς, mais que faire de εἰ ? La solution la moins hasardeuse me paraît être Ψιττακ[. . .]εἰ. Il s'agirait dès lors d'un anthroponyme rarissime, peut-être déjà présent dans un compte d'eau de Bi'r Samût, où il présente un curieux génitif en -έους⁽²⁴⁾ : Ψιττακέους οὐσ{σ}ιν μ, à comprendre « pour les hommes de Psittakès qui sont au nombre de 40 » (*O.Sam. inv. 363, 12*). D'après le barème des rations individuelles dans ce document, les « hommes de Psittakès », qui n'ont droit qu'à 1,5 *chous* chacun, ont un statut inférieur à celui des στρατιῶται (3 *choeis*) et même à celui des artisans (charpentier, forgeron, 2 *choeis*). Dans cette hypothèse, il conviendrait, en 5, 1, de restituer <εἰς> devant le numéral. Mais la mention d'un second individu à la ligne 2 contrevient à la diplomatie de ces bons telle que je l'ai définie plus haut. On aimerait pouvoir conjecturer un technonyme au datif pluriel signifiant « chasseur de perroquets » : *ψιττακεύς n'est pas attesté, mais serait une formation régulière⁽²⁵⁾. Un ostracon de Bi'r Samût (inv. 812) témoigne du passage au fortin de singes verts, animaux qu'on capturait justement dans les mêmes régions que les perroquets (PLIN., *NH* 6.184). Cette hypothèse tentante implique néanmoins beaucoup d'irrégularités : rature, abréviation, datif dialectal ψιττακεῖ(σι). D'après MAYSER, *Grammatik* I.2, p. 29, (d), la terminaison de datif pluriel -εῖσι pour les noms en -εύς, qu'on rencontre dans les îles et en Asie mineure, est rarissime en Égypte (ce que confirme la *DDb*) : Mayser cite seulement ἱερεῖσιν dans la version A du décret de Canope, trouvée à Tanis (*OGIS* 56, 70, n. 131 [238^a]), la version B (de Kom al-Hisn) ayant ἱερεῦσιν.

→ ψιττακ 1-2 ε . ρ
 δι' Ἀρμάιος
 ὕδατος κερ(άμια) ι.

(24) Cette désinence de génitif est normalement réservée aux noms égyptiens (Ἄτρης, Μεγχιῆς...); cependant le même *O.Sam. inv. 363* mentionne également Μορέους, génitif d'un autre anthroponyme rare, mais sans doute grec.

(25) P. CHANTRAINE, *La Formation des noms en grec ancien* (Paris, 1933), p. 129, §99.

« Pour Psittakès?, pour 100 (hommes) (ου : Pour 100 oiseleurs?), par l'intermédiaire d'Harmais : 10 amphores d'eau. »

1 Ψιττακ[. .]εἰ <εἰς> ρ ου ψιττακ[. .]εἰ(σι) ρ ?

6

Inv. 103

13 × 9,5 cm

US 15.04

FIG. 6

→ Ἀπολλωνίωι γρ(αμματεῖ)
δυνάμεως
ὑδατος κερ(άμιον) α.

« Pour Apollônios, secrétaire de (la?) troupe, 1 amphore d'eau. »

1 Les *grammateis* sont classés parmi le personnel de l'intendance militaire dans la *Prosopographia Ptolemaica* II. Les papyrus livrent deux exemples de γραμματεὺς δυνάμεων / τῶν δυνάμεων, « secrétaire des forces armées », mais il s'agit de personnages importants pourvus d'un titre aulique (*P.Gen.* III 131 [146^a], *BGU* IV 1190 [post 80^a]). Ici, le singulier δυνάμεως représente-t-il la troupe complète (mercenaires, *machimoi*, chasseurs, etc.) ? Et faut-il traduire en tenant compte de l'absence d'article et comprendre l'expression comme un titre militaire (« secrétaire de troupe »), ou attribuer cette absence au style télégraphique des bons (« secrétaire de la troupe » dont les diverses composantes apparaissent sur nos bons) ?

7

Inv. 104

13 × 9,5 cm

US 15.04

FIG. 7

Le bénéficiaire est la seule personne dans le dossier dont la filiation soit indiquée. Je ne parviens pas à lire l'expression qui suit le patronyme.

→ Ἀπολλωνίωι
Φιλίσκου δι . . . ε . . .
ὑδατος κερ(άμιον) α.

« Pour Apollônios fils de Philiskos ... 1 amphore d'eau. »

2 δι . . . ε . . . Aucune des lectures possibles n'est entièrement satisfaisante. Spontanément, on préfère δια à διςτ-, option qui fait penser à des filets, mais à laquelle il vaut mieux renoncer, car il est impossible de lire υ après le τ (mais plutôt ε : ce tracé de *epsilon* est bien connu pour cette époque, quoiqu'il ne soit pas autrement représenté dans le présent dossier). La fin du mot rappelle le tracé de ου en 1, 2 et en 8, 1 et 2, mais il pourrait aussi s'agir d'un ν comme dans ἐπιστάσεων (2, 3), ou

encore d'un trait oblique marquant l'abréviation (sans parallèle dans nos bons). διὰ Στε. (), δι' Αστει. () ? W. Clarysse propose, avec des réserves, δι' Ασειου(), la forme attendue pour le génitif du nom vernaculaire Ασιῆς étant Ασειους. On peut même à mon avis admettre alors δι' Ασειου(), mais l'absence de *sigma* final est gênante (d'après un sondage assez étendu dans la *DDB*, je n'ai trouvé, pour le III^a, qu'une exception : Μαρρέου en *P.Heid.* VI 379, 2 [204^a]). Autre difficulté : ce serait le seul cas dans le dossier d'un intermédiaire agissant pour une seule personne. Une forme verbale abrégée ? Participe se rapportant au bénéficiaire, ou impératif ? διάστειλ(ον) dans les ordres de paiement se réfère à un virement de compte à compte, non à un paiement en main propre. Ou employé avec le sens de « mettre à part » (LSJ, s.v. I 7) ? En ce cas : « Mets une amphore d'eau de côté pour Apollônios fils de Philiskos ». Mais cette acception ne semble guère en usage dans les papyrus. Le mot est écrit d'un trait plus épais : aurait-il été ajouté après coup ? Pas nécessairement : le scribe a pu simplement réencre son calame.

- 3 ὕδατος. Le module est plus petit, sans doute parce que l'empreinte de la ficelle a obligé le scribe à le réduire.

8

Inv. 80

5,4 × 3 cm

US 15.04

FIG. 8

↓ τοῖς Πύρρου
δι' Εὐφραίου ι
κερ(άμιον) α.

« Pour les hommes de Pyrrhos, par l'intermédiaire d'Euphraios, (au nombre de) 10 : 1 amphore. »

- 1 τοῖς Πύρρου. Cette formule est caractéristique du jargon militaire (MAYSER, *Grammatik*, II.2, p. 119 §72, β : οἱ τοῦ δεῖνος = « eine militärische Abteilung (Truppenkörper, Regiment, Kompagnie) »). Pyrrhos est-il, comme Lichas (11), un de ces officiers éponymes de haut rang dont le nom figure dans la matricule des soldats et des officiers (FISCHER-BOVET & CLARYSSE, *APF* 58 (2012) [n. 10], p. 30) ? Ou n'est-il que le chef d'une petite unité, voire du groupe de dix hommes qui ont envoyé Euphraios chercher leur ration d'eau ?
- 2 Le nom Εὐφραῖος (BECHTEL, *HPN*, p. 178) n'est pas rare, mais c'est la première fois qu'il apparaît en Égypte.

9

Inv. 105

10,5 × 9 cm

US 15.05

FIG. 9

→ ὀδηγοῖς ὕδατος κερ(άμιον) α.

« Pour les guides, 1 amphore d'eau. »

- 1 **ὀδηγοῖς.** On rencontre ce technonyme en *O.Sam.* inv. 1275, où un ὀδηγός appartient au corps des chameliers royaux qui sont sous les ordres de Barkaios ; il porte le nom étrange de Ονδοαρις (ou Ονδοδρις).

10

Inv. 76	7 × 6,1 cm	US 15.04
	FIG. 10	

→ ὀνηλάταις ἀμά-
ξις ὕδατος κερ(άμιον) α.

« Pour les âniers du char, 1 amphore d'eau. »

11

Inv. 77	10,8 × 4,7 cm	US 15.04
	FIG. 11	

Les petites stations routières du désert Oriental n'abritaient que leur puits et leurs résidents permanents. Les voyageurs bivouaquaient aux alentours. Un personnage considérable, comme le stratège Lichas, jouissait d'une tente.

↗ εἰς τὴν Λίχα
σκηνην κερ(άμια) β.

« Pour la tente de Lichas, 2 amphores. »

12

Inv. 79	6,5 × 5,5 cm	US 15.04
	FIG. 12	

Le tesson est réemployé : il comportait une ou deux lignes de texte qui apparaissent perpendiculairement à gauche et qui ont été effacées.

↘ Χρήσμοι
ὕδατος κερ(άμιον) α.

- 1 **Χρήσμοι.** Cette forme n'est pas attestée comme anthroponyme sinon dans une inscription d'époque impériale trouvée en Macédoine (*SEG XLVI 737*, III, 20) : dans

la liste des membres d'un thiasos figure un Χρήσιμος Εὐρυμέδοντος, que les éditeurs proposent de corriger en Χρήσιμος. Ou faut-il comprendre, dans l'ostracon d'Abbad, χρησιμῶι, « pour l'oracle », ce qui contrarierait l'hypothèse que ces bons sont au bénéfice d'une caravane de passage, à moins que celle-ci ne transporte son matériel oraculaire avec elle ? Sur le besoin d'être rassuré par des oracles chez les voyageurs, en particulier dans le désert Oriental, voir H. CUVIGNY, « The Shrine in the *praesidium* of Dios (Eastern Desert of Egypt): Graffiti and Oracles in Context », *Chiron* 40 (2010), pp. 245-299.

13

Inv. 81

6,3 × 7,2 cm

US 15.04

FIG. 13

La mise en page suggère que l'ostracon est incomplet et qu'il manque la fin de la ligne 1.

↓ Ψ [.] νε . . (I)
ὕδατος κερ(άμιον) α.

1 On attend ici soit un anthroponyme, soit un technonyme au pluriel. Ψωμμ[ω]νθη ? Peu probable, d'autant que cette orthographe irrégulière n'est attestée qu'une fois, et à l'époque impériale. Il est difficile de dire s'il y a un espace ou une lettre effacée devant le *nu*.

Cnrs-Irht

Hélène CUVIGNY

* * *

ANNEXE. Les occurrences du titre ἐπι στάσεων / *ἑψυτῶν*

Les occurrences en démotique ont été rassemblées par W. Clarysse⁽²⁶⁾. Il m'a paru utile d'en redonner la liste, avec plus de détails, et en incluant les occurrences en grec.

P.Lüddeckens 13, B, 5

244/243^a

G. VITTMANN, « Eine Doppelurkunde aus dem Fayum über Pacht von Bierarbeit (P Lüddeckens 13) », in H. KNUF, Chr. LEITZ, D. VON RECKLINGHAUSEN (edd.), *Honi soit qui mal y pense. Studien zum pharaonischen, griechisch-römischen und spätantiken Ägypten zu Ehren von Heinz-Josef Thissen*, OLA, 194 (Leuven - Paris - Walpole, MA, 2010), pp. 471-481. Cf. ZAUZICH, *Enchoria* 32 (2010/1) [2, 3 n.], pp. 139-140.

(26) « Determinatives in Greek Loan Words and Proper Names », in S. VLEEMING (ed.), *Aspects of Demotic Orthography*, *Studia Demotica*, 11 (Leuven - Paris - Walpole, MA, 2013), pp. 1-24, part. p. 16.

Contrat par lequel deux brasseurs prennent à bail le monopole de la fabrication et de la vente de la bière dans cinq « villages de Sobek ». Pour Zauzich, *ḫpysstn.w* ferait partie d'un microtoponyme à l'intérieur d'un de ces villages (« [der Platz (o.ä.)] der *ḫpysstn.w*, welcher (in der) Suchosstadt ... ist » [trad. Zauzich]).

Papyrus Erbach, ligne 3 250-100^a

SPIEGELBERG, *ZÄS* 42 (1905), pp. 44-45; commentaire p. 55. Cf. M. SCHENTULEIT, *Aus der Buchhaltung des Weinmagazins im Edfu-Tempel: der demotische P.Carlsberg 409* (Copenhagen, 2006), p. 240 (= *P.Weinmag.*).

Le terme, au pluriel (*nḫ* {*n*}*ḫpysstn.w*, cf. *P.Weinmag.* pp. 240-241), représente un groupe de personnes figurant, avec d'autres destinataires qui résident à Djemè, dans le prescrit d'une lettre. Juste après les *ḫpysstn.w* est nommée « la troupe » qui est à Djemè (*tḫ mtgte*, mot qui traduit δύναις dans le décret de Memphis [196^a], *ZÄS* 42, p. 55).

O.Abbad inv. 133, 3 (2) 240-210^a

Un ἐπι στάσεων associé à une troupe de 80 chasseurs d'éléphants reçoit un *keramion* d'eau (ration de privilégié) à la halte d'Abbad.

P.Weinmag., fr. 113, col. II, ligne 17 132^a

Le document appartient aux archives administratives du temple d'Edfou. Parmi les bénéficiaires d'une distribution de vin, il y a les *ḫpysstn.w* qui voyagent en direction du nord.

UPZ II 209, 10 129^a

Lettre administrative ordonnant de distribuer leur ration frumentaire à des στρατοπέδου μισθοφόροι (« mercenaires de la troupe campée »), conformément à un ordre émis par un personnage dont Wilcken restitue ainsi le titre (sans parallèle) : [ὁ ἡγεμ⁹]ὼν ἐπι στάσεων.

P.Heidelberg 781b, 5-6 110^a

U. KAPLONY-HECKEL, « Ein neuer Demotischer Brief aus Gebelen (zusammengestzt aus zwei Fragmenten in London und Berlin) », *Festschrift zum 150Jährigen Bestehen des Berliner Ägyptischen Museums, Staatliche Museen zu Berlin* (Berlin, 1974), pp. 287-301. Cf. SPIEGELBERG, *ZÄS* 42 (1905), p. 55 ; *P.Weinmag.*, pp. 240-241.

Lettre trouvée à Pathyris adressée par huit individus aux noms vernaculaires qui se qualifient de *ḫqstsn.w* (faute banale pour *ḫpstsn.w*) du *stn* (= σημειῶν, corps de troupe) et de *srtḫts* (= στρατιῶται) du *stn*, à sept individus aux noms également égyptiens, mais dépourvus de titre, pour dire qu'ils ont décidé de rester dans leur cantonnement jusqu'à une certaine échéance.

SB I 1106 époque ptolémaïque

Cf. E. VAN'T DACK, « Notice au sujet de *SB* I 1106 », *PapCongr.* XVII, III, pp. 1325-1333 ; ZAUZICH, *Enchoria* 32 (2010/1) [2, 3 n.], pp. 140-141.

Dédicace sur une plaque de granit trouvée à Sebennytyos (Delta) et aujourd'hui disparue, en l'honneur du κτίστης τοῦ τόπου. Les dédicants sont οἱ ἐκ τοῦ γυμνασίου τοῦ Ἡρακλείου Μακεδόνες καὶ ἡγεμόνες καὶ ἐπι στάσεων καὶ οἱ συμπολιτευόμενοι (j'ai intégré les conjectures de Van't Dack qui corrige l'édition *princeps*, mais non celle où il remplace ἐπι στάσεων par ἔξω τάξεων).

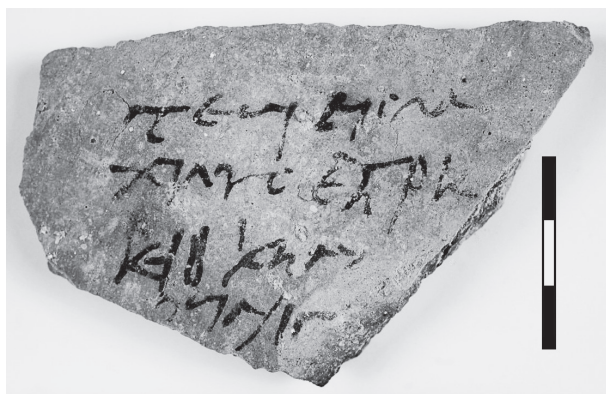


FIG. 1. — 1 (Inv. 78).

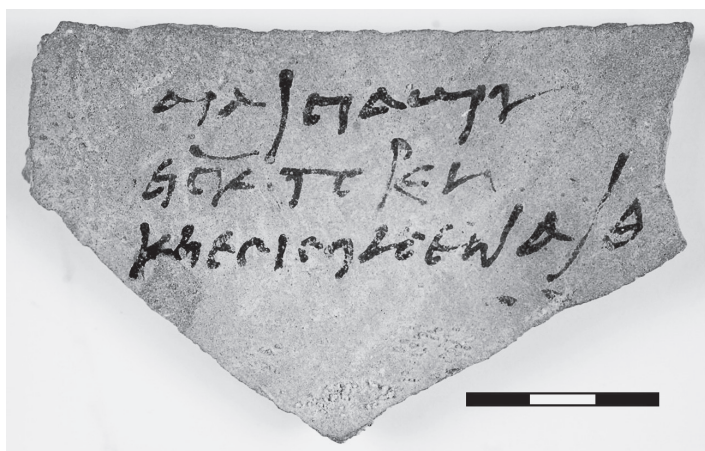


FIG. 2. — 2 (Inv. 133).



FIG. 3. — 3 (Inv. 102).

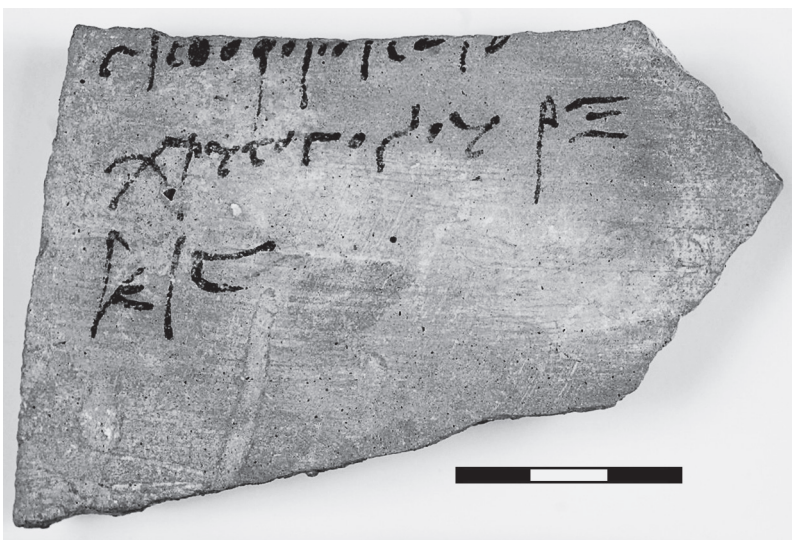


FIG. 4. — 4 (Inv. 1).

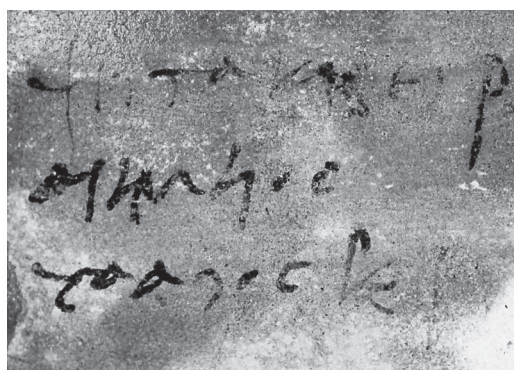
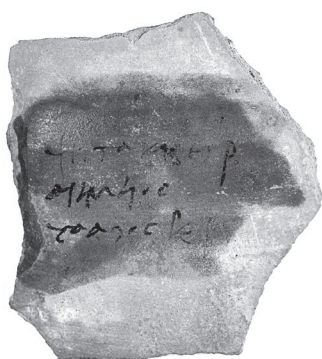


FIG. 5. — 5 (Inv. 142).

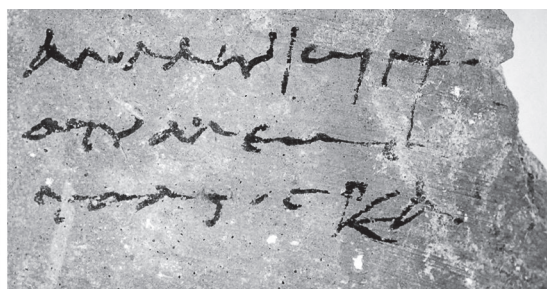
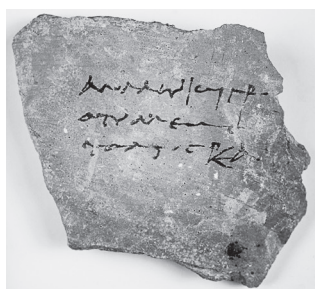


FIG. 6. — 6 (Inv. 103).

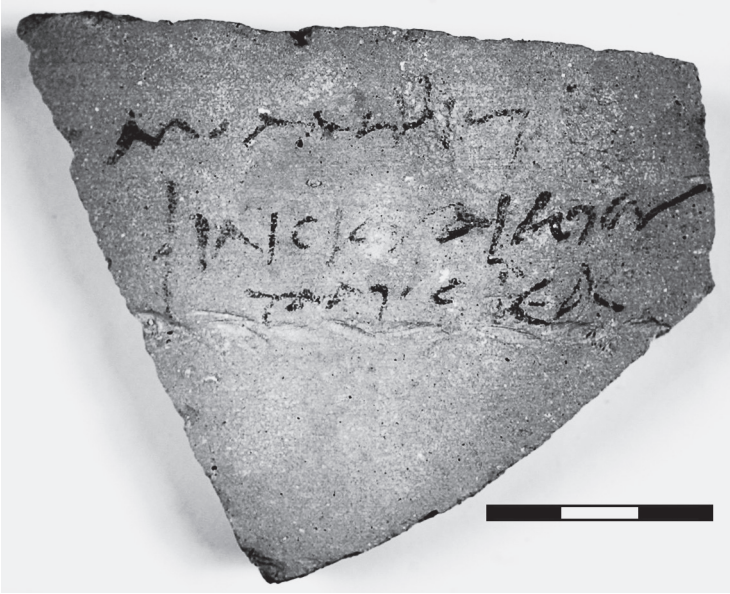


FIG. 7. — 7 (Inv. 104).



FIG. 8. — 8 (Inv. 80).

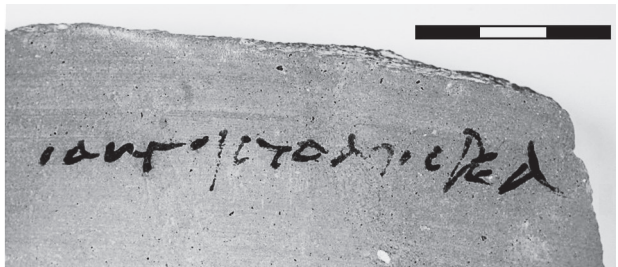
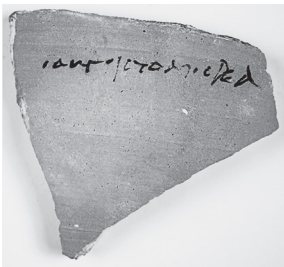


FIG. 9. — 9 (Inv. 105).

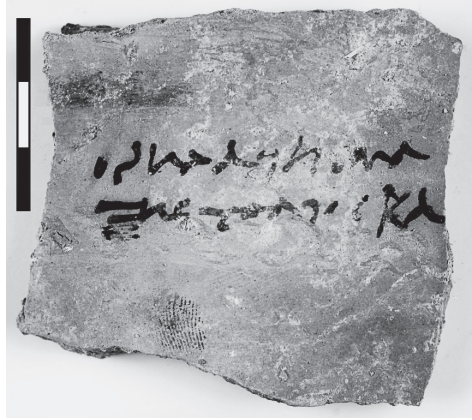


FIG. 10. — 10 (Inv. 76).

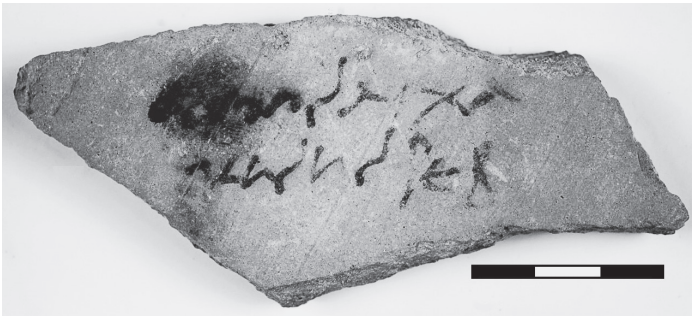


FIG. 11. — 11 (Inv. 77).

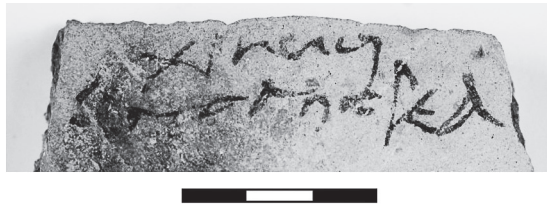
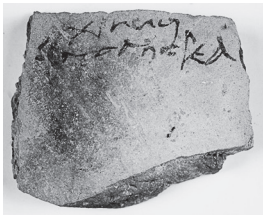


FIG. 12. — 12 (Inv. 79).

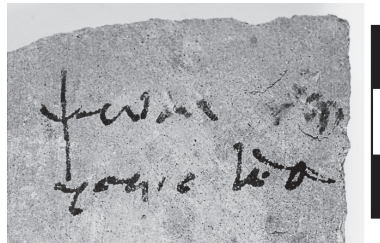
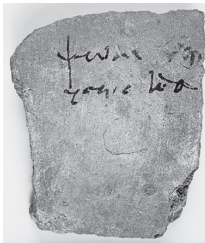


FIG. 13. — 13 (Inv. 81).